ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Médias et culture scientifique

Question écrite n° 35847

Texte de la question

M. Jacques Krabal attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la situation du mensuel *Science et vie* et du bimestriel *Les cahiers de Science et vie*, qui existent depuis plus de 25 ans. Ces titres, rachetés par Reworld Media il y a un peu plus d'un an, œuvrent à la vulgarisation scientifique indépendante et de qualité. Les nouveaux actionnaires ont mis sur pied une stratégie de réduction des coûts drastique qui fragilise la rédaction et menace la qualité éditoriale, alors que le magazine est en bonne santé financière. Sachant que le groupe Reworld Media touche des millions d'euros d'aide publique à la presse chaque année et a bénéficié d'un prêt garanti par l'État à hauteur de 33 millions d'euros en juillet 2020 dans le cadre de la crise sanitaire, une intervention publique au plus haut niveau serait opportune. L'absence de culture scientifique peut être source d'incompréhension et de fausses nouvelles (infox). L'importance démocratique de l'existence de médias grand public, proposant une information scientifique claire, objective et documentée, permet à tous de s'emparer de sujets de société essentiels (santé, environnement, choix technologiques). Il s'agit donc d'un sujet important pour la culture scientifique des citoyens et plus généralement pour la santé des médias et de la vie démocratique. Il souhaite connaître son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture est particulièrement attentif à la situation du magazine Science & Vie, qui jouit d'une notoriété incontestable liée à sa qualité largement reconnue, avec 400 000 abonnés et près de 4 millions de lecteurs. S'il ne revient pas à l'État de juger de la stratégie éditoriale ou économique d'un titre, les nombreux départs de journalistes de la rédaction posent toutefois la question des contreparties que l'État est en droit d'attendre des aides à la presse qu'il octroie. L'accès aux aides et au régime fiscal de la presse, via l'agrément de la commission paritaire des publications et des agences de presse (CPPAP), n'est aujourd'hui assorti en tant que tel d'aucune condition relative à la composition des rédactions. Seuls les services de presse en ligne d'information politique et générale doivent comporter au minimum un journaliste professionnel au sein de l'équipe rédactionnelle. Au regard de la situation du magazine et à la suite de départs de journalistes, la ministre de la culture a confié en décembre 2020 à Madame Laurence Franceschini, présidente de la CPPAP, une mission de réflexion sur les conditions d'accès aux aides à la presse. Elle est chargée de proposer, en concertation avec l'ensemble des professionnels, des aménagements réglementaires relatifs à la nécessaire présence de journalistes professionnels au sein des équipes rédactionnelles, en particulier pour les titres d'information politique et générale. Ses conclusions sont attendues pour le 15 mars prochain et le ministère de la culture étudiera les conséquences de ces préconisations sur la situation du magazine Science & Vie.

Données clés

Auteur : M. Jacques Krabal
Circonscription : Aisne (5e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 35847

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE35847

Rubrique : Presse et livres
Ministère interrogé : Culture
Ministère attributaire : Culture

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 janvier 2021, page 593
Réponse publiée au JO le : 2 mars 2021, page 1859